

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00238

**PROGRAMME DE COOPÉRATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) - SUBVENTION À FRANCE ACTIVE LOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240023810

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - SUBVENTION A FRANCE ACTIVE LOIRE

Le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte présence de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même plus de 19 % pour le seul secteur privé (un poids 35 % supérieur à la moyenne nationale). Fruit de son histoire - l'ancêtre du mouvement mutualiste est né au fond de nos mines - mais aussi d'une volonté forte de vouloir accompagner des dynamiques entrepreneuriales modernes qui souhaitent contribuer positivement à la société.

L'ESS joue un rôle primordial en milieu urbain comme en milieu rural par le développement de services à la population et contribue à la qualité de vie dans l'ensemble des 53 communes de la Métropole. Ce mode d'entreprendre, en se centrant sur les besoins de l'utilisateur, est générateur d'innovation et favorise l'implication citoyenne. En adéquation avec les préoccupations actuelles, il est en phase avec les évolutions sociétales, tout en répondant concrètement aux besoins de tous, et ce, dans de nombreux domaines : l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, la revalorisation des déchets, ou même encore l'industrie.

Les entreprises de l'ESS sont créatrices d'emplois, de savoir-faire et de compétences en grande partie non délocalisables. Elles sont également pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Ce mode d'entreprendre contribue à l'attractivité du territoire, à son dynamisme et à la cohésion sociale.

Conscient de ces enjeux, Saint-Étienne Métropole soutient depuis des années la consolidation et la professionnalisation des structures de l'ESS à travers le Programme de coopération de l'économie sociale et solidaire (PROCESS), dans le but de renforcer les emplois des entreprises conjuguant performance économique et utilité sociale sur son territoire.

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) est porté par France Active Loire sur notre territoire depuis 2020. Il a pour ambition de :

- Favoriser la création et la consolidation d'emplois, l'amélioration de la qualité des emplois au service du projet des structures,
- Renforcer le modèle économique des structures bénéficiaires,
- Aider les structures à renforcer leurs compétences pour leur permettre d'adapter leurs activités à l'évolution de leur environnement et les professionnaliser sur leur fonction employeur,

- Faciliter l'ancrage des activités et des structures accompagnées dans leur territoire d'action.

L'accompagnement des structures du DLA se divise en 4 phases :

- La phase d'accueil : un premier échange avec la structure permet de vérifier leur éligibilité au DLA (structure employeuse, pas de notion d'urgence) avant l'envoi d'une fiche d'accueil à compléter,
- Le diagnostic : Un état des lieux "à 360°" est réalisé grâce à des grilles de lecture et d'analyse tels que le SWOT, les saisons des entreprises, les phases de vie des associations, le business model etc. La structure mobilise les différentes parties prenantes du DLA. A l'issue de cette phase, le plan d'accompagnement est alors déterminé collectivement. Une note de diagnostic est rédigée et présentée au comité d'appui des partenaires, composé de personnes ressources. Celles-ci enrichissent le diagnostic par des apports sectoriels et leur connaissance des enjeux territoriaux,
- Mise en place du plan d'accompagnement : un cahier des charges est diffusé auprès de différents prestataires repérés,
- Un bilan à mi-parcours et un bilan final sont réalisés et donnent lieu à l'évaluation par la structure et le prestataire de la mission et des résultats.

Un suivi post accompagnement est mise en place dans les 12-18 mois suivants, un entretien de consolidation est réalisé par le/la chargé.e de mission. Un mini-diagnostic et un questionnaire d'impact sont réalisés pour évaluer les effets à long terme de l'accompagnement initial et les nouveaux besoins éventuels.

Saint-Etienne Métropole souhaite allouer à France Active Loire une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 € dans le cadre du DLA.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 € à France Active Loire pour l'année 2024 ;**
- **approuve la convention entre Saint-Etienne Métropole et France Active Loire,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024 au compte SERV/65748/PROCE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE